

DIPLÔME D'ÉTABLISSEMENT (DU)

Violences intrafamiliales : approches théorique et pratique

Responsables pédagogiques : Anne PONSEILLE et Aurélie THONNAT



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Ce diplôme d'établissement se propose de former les futurs professionnels et de renforcer la formation des professionnels de différents secteurs intervenant auprès des victimes et auteurs de violences intrafamiliales, en proposant des enseignements transversaux, théoriques et pratiques, dispensés par des universitaires et des professionnels afin d'optimiser la détection et la prise en charge des victimes et auteurs, d'encourager le signalement et, plus généralement, de renforcer la lutte contre ce type d'infractions.

PUBLICS VISÉS

Étudiants en formation initiale (médecine, droit, psychologie...) et professionnels en formation continue (professionnels de la justice [avocats], professionnels du secteur médico-social [médecins, sages-femmes, psychologues, assistantes sociales...], du secteur éducatif [rectorat, enseignants...], du secteur associatif [CIDFF, CIMADE, ALMA, associations d'aide aux victimes, ...]), aux personnels d'administrations (préfecture, CAF...) et de collectivités territoriales (communes, département).

ÉPREUVES DE VÉRIFICATION DE CONNAISSANCES

En juin, sous la forme d'une épreuve écrite de 3 heures (questions, QCM... sur les quatre modules)



INFORMATIONS ET CONTACTS

Site de la Faculté

droit.edu.umontpellier.fr

Site du CERCOP

montpelliercercop.blogspot.com

Responsables pédagogiques :

Anne PONSEILLE

Maître de conférences - HDR, Faculté de Droit et de Science politique
anne.ponseille@umontpellier.fr

Aurélie THONNAT

Assistante spécialisée VIF, Parquet du Tribunal judiciaire de Montpellier

Responsable administrative :

Habiba ABBASSI

Assistant-Ingénieur
habiba.abbassi@umontpellier.fr

Inscriptions administratives :

Formation initiale :

dsp-inscriptions-licences@umontpellier.fr

Formation continue :

elyse.siong@umontpellier.fr

⦿ DROITS D'INSCRIPTION

- Formation initiale : 250 €
- Formation continue : 1500 €



ENSEIGNEMENT

- 130h
- Cours en fin de journée
- Période : De septembre à mai
- les inscriptions débuteront dès le 1^{er} septembre

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les cours sont dispensés par des universitaires et des professionnels (magistrats, avocats, policiers, psychologues, médecins psychiatres, médecins légistes...) et permettront aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences dans les domaines suivants :

➤ **MODULE 1 : IDENTIFICATION ET DÉFINITION DES VIF**

Présentation du panorama des infractions relevant de la catégorie des VIF, circonstances aggravantes, immunité pénale, victimes directes et indirectes, qualification pénale par le Parquet, réponses pénales (alternatives aux poursuites et peines...)

➤ **MODULE 2 : SIGNALEMENT ET ENQUÊTE SUR LES VIF**

Études des modalités du signalement, secret professionnel, conséquences du défaut de signalement, risque pénal, plainte, actes d'enquête et poursuites...

➤ **MODULE 3 : DÉTECTION ET CONSTAT DES VIF**

Notion d'emprise, profils des victimes et des auteurs, addictions et violences conjugales, constat des violences physiques, sexuelles, psychologiques, économiques, incidence des violences conjugales sur enfants...

➤ **MODULE 4 : PRISE EN CHARGE DES VICTIMES ET AUTEURS DE VIF**

Étude et présentation des modalités du jugement des auteurs de VIF, des dispositifs de protection des victimes de VIF, d'accompagnement des auteurs et victimes et de réparation des victimes de VIF.